

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE MUNICIPAL DE CIRCULATION (circulation alternée)

Mairie de Louvetot
980 route du Bourg
76490 Louvetot

N° 03 - 2025

Le Maire de la commune de : Louvetot

VU :

- Le Code de la Route,
- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

CONSIDERANT que pour permettre l'exécution des travaux, il y a lieu de prendre les dispositions suivantes :

Circulation alternée par feux tricolores dans les deux sens de circulation.
La vitesse est limitée à 30 km/h

ARRETONS :

ARTICLE 1 : A compter du 17/03/2025 et pendant la durée des travaux, la circulation sera alternée sur D33 Route du Bourg dans la zone des travaux.
L'alternance de la circulation sera réglée par les ouvriers munis de piquets mobiles K.10 ou au moyen de feux tricolores.

ARTICLE 2 : La vitesse des véhicules est limitée à 30 km/h et tout dépassement sera interdit au droit du chantier.

ARTICLE 3 : A l'approche du chantier, ainsi que sur le chantier même, la signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise chargée de l'exécution des travaux.

ARTICLE 4 : Ce présent arrêté sera publié et affiché dans la commune. Il sera également affiché à chaque extrémité du chantier.

Application du présent arrêté sera adressée à :

- M. Le Maire de la commune
 - M. Le Commandant du groupement de gendarmerie de Rives en Seine
 - M. Le Directeur de l'entreprise chargé des travaux
- Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à : Louvetot

Le : 14/03/2025





Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

802996240



N° 14024*01

Le demandeur Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : PROVOS Prénom : Mickael
Dénomination : VEOLIA EAU Représenté par :
Adresse Numéro : 63 Extension : Nom de la voie : Rue du Pont VI
Code postal 7 6 6 0 0 Localité : LE HAVRE Pays : France
Téléphone 0 6 0 8 5 0 2 2 6 5 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : mickael.provos@veolia.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : ACTP Prénom :
Adresse Numéro : 782 Extension : Nom de la voie : boulevard de normandie
Code postal 7 6 3 6 0 Localité : BARENTIN Pays : FRANCE
Téléphone 0 6 0 7 2 7 7 9 9 9 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : m.certain@actp76.fr

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : D33 - Route du Bourg
Code postal 7 6 4 9 0 Localité LOUVETOT

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : remplacement d'un tampon
N° de chantier délivré par la Collectivité ⁽⁶⁾ :
Date prévue de début des travaux : 1 7 0 3 2 0 2 5 Durée des travaux (en jours calendaires) : 2

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 3 0 Date de début de réglementation 1 7 0 3 2 0 2 5
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

⁽⁶⁾ N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole